# APPEL D’OFFRE

## Construction de Hangars pour le Corps de Protection d’Incendie et de Sauvetage (CPIS) à Jérémie et aux Cayes

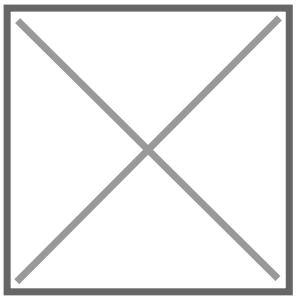

**Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)**

---

**Portée :** |
**Avis n° :** AAN00-2425-FP-AOON-T-1/36/02
**Date de parution :** 08/01/2025 | **Date de clotûre :** 14/01/2025

---

| **Domaine d'activité :** Travaux

---

**NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME**

**Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)**

**DESCRIPTION**

MAÎTRE D'OUVRAGE : Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)

Dans le cadre de l’exécution du budget de l’exercice fiscal 2024-2025, le présent Avis d'Appel d’offres est émis par l’Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN).

L’Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de construction de hangars et de bureaux pour le Corps de Protection d’Incendie et de Sauvetage (CPIS) aux aéroports de Jérémie et des Cayes.
Lot 1 : Construction d’un hangar et des bureaux pour le CPIS à l’Aéroport de Jérémie
Lot 2 : Construction d’un hangar et des bureaux pour le CPIS à l’Aéroport des Cayes

Les soumissionnaires éligibles et qui ont au moins trois (3) années d’expérience dans l’exécution des travaux de construction et d’aménagement de bâtiments, peuvent prendre connaissance et/ou retirer le Dossier

d'Appel d’offres au prix de Sept mille cinq cent et 00/100 Gourdes (7,500.00 Gourdes), à partir du 08 Janvier 2025 à l'adresse suivante durant les jours ouvrés:
Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)
Aéroport Antoine Simon des Cayes
Route Nationale RN #7, Localité Laborde, Ville des Cayes, Haïti, W.I.

Les offres devront être soumises à l’Aéroport des Cayes au plus tard le 06 février à 01hPM, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l’heure limite fixée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées
Les offres seront valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Une garantie de soumission de deux pour cent (2%) du montant de l’offre sera exigée.

Toute question relative au présent appel d’offres devra être soumise par écrit à l’attention du Directeur Général de l’AAN à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Tous les soumissionnaires sont invités à prendre part à une visite des lieux programmée l’Aéroport Antoine Simon des Cayes, le 13 Janvier 2025 à 12h30 PM; et à l’Aéroport de Jérémie, le 14 Janvier 2025 à 10hAM.
L’original et les copies de tous les documents constituant les offres seront cachetés et scellés dans deux (2) enveloppes séparées. Les deux enveloppes seront mises sous une autre enveloppe cachetée.

Les enveloppes intérieures et l’enveloppe extérieure devront :
1.Indiquer le nom et l’adresse du soumissionnaire ;
2.Être adressées au Maître d’Ouvrage ; et
3.Indiquer le titre et le numéro du lot de l’appel d’offres faisant l'objet de l'offre, ainsi que la mention « NE PAS OUVRIR AVANT LE 06 février 2025 À 10hAM ».

Lors de l’analyse des offres, la priorité sera donnée aux entreprises qui sont enregistrées dans les départements suivants : Sud, Sud-est, Grand’Anse et Nippes.

Yves Ducarmel FRANÇOIS, Ing
Directeur Général